



CRITÈRES DE PASSAGE DE CLASSE

1^{re} AS en 2^e AS

I - Double Bac. (programme français et libanais):

- 1 - Pour être admis en classe de Première scientifique (2^e AS) – Double Bac. –, l'apprenant doit remplir les conditions suivantes :
 - a - Avoir donné satisfaction dans **sa conduite**.
 - b - Avoir obtenu **12 / 20** au moins de moyenne générale annuelle.
 - c - Avoir obtenu **10 / 20** de moyenne générale en littérature française.
 - d - Avoir obtenu **13 / 20** de moyenne annuelle dans les matières scientifiques réunies (Maths + Physique + Chimie + S.V.T.).

- 2 - L'apprenant qui n'aura pas rempli l'une ou l'autre des conditions énoncées suivra alors les conditions de passage prévues pour **les autres séries citées ci-après** ; dans ce cas **aucun rachat n'est possible** pour suivre les « programmes du Double Bac. ».

II - Programme Libanais Scientifique :

- 1 - Pour être admis en classe de 2^e AS Programme Libanais Scientifique, l'apprenant doit remplir les conditions suivantes :
 - a - Avoir donné satisfaction dans **sa conduite**.
 - b - Avoir obtenu **11 / 20** au moins de moyenne générale annuelle.
 - c - Avoir obtenu **10 / 20** de moyenne générale en littérature française.
 - d - Avoir obtenu **12 / 20** de moyenne annuelle dans les matières scientifiques réunies (Maths + Physique + Chimie + S.V.T.).

- 2 - L'apprenant qui aura obtenu **moins de 9 / 20** comme moyenne générale annuelle **ne sera pas admis à redoubler sa classe à Champville**.

T.S.V.P. →



À découper et à renvoyer obligatoirement à la PRÉFECTURE

Je soussigné(e), _____, Père/Mère/Tuteur/ de _____,

classe de _____, N° _____, déclare avoir pris connaissance :

- 1- de la circulaire du _____, concernant les **critères de passage de classe** pour l'année scolaire **2016 / 2017** ;
- 2- qu'aucune réclamation de notre part ne sera prise en considération en fin d'année scolaire.

Le -----/-----/-----

Signature des parents

III - Programme Bac Libanais, série Humanités (Sciences Économiques et Sociales)

- 1 - Pour être admis en classe 2^e AS série Humanités (Sciences Économiques et Sociales), l'apprenant doit remplir les conditions suivantes :
 - a - Avoir donné satisfaction dans **sa conduite**.
 - b - Avoir obtenu **10 / 20** au moins de moyenne générale annuelle.
 - c - Avoir obtenu **11 / 20** de moyenne annuelle en Sciences Économiques et Sociales, et en Mathématiques.

- 2 - La décision concernant l'apprenant qui aura obtenu une moyenne générale annuelle allant de **9,0 à 9,9 / 20** sera prise après délibération en conseil de classe.

- 3 - L'apprenant qui aura obtenu **moins de 9 / 20** comme moyenne générale annuelle **ne sera pas admis à redoubler sa classe à Champville**.

Le 08/03/2017

LA DIRECTION